



La Queue- en-Brie

Direction de l'enfance

L'enfant de 3 à 11 ans

Notice de la direction de l'enfance modifiée (semaine scolaire de 4 jours)

Edito du maire et des élues

Chers parents,

La rentrée scolaire est un moment important pour vous et vos enfants. La municipalité, soucieuse de vous accompagner durant cette année scolaire 2017-2018, met en place de nombreuses activités périscolaires et extrascolaires à destination de vos enfants.

Nous avons le plaisir de vous présenter, à travers cette plaquette, nos offres en matière de politique de l'Enfance. Vous y retrouver l'ensemble des modalités d'inscription, de réservation et d'annulation, ainsi que les tarifs des différentes activités proposées durant l'année. Vous trouverez également les fiches d'inscriptions à ces services.

Sensible à l'amélioration constante de la qualité de nos services, nous facilitons vos démarches en les regroupant au sein de notre Guichet unique, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Afin d'offrir à vos enfants un accueil optimal dans nos différentes structures, nous vous demandons de bien vouloir respecter les différentes périodes d'inscription au cours de l'année.

Nous vous souhaitons un agréable été ainsi qu'une bonne rentrée scolaire pour vos enfants.

Nous vous prions de croire, chers Parents, à l'assurance de nos cordiales salutations.

Laurine DAOUGABEL
Adjointe au maire
chargée de la vie scolaire

Malika OUAZZIZ
Adjointe au maire
chargée de l'enfance,
la petite enfance
et la restauration

Jean-Paul FAURE-SOULET
Maire



I / Les dispositions générales

Cette notice concerne :

- les activités périscolaires (accueils du matin et du soir, mercredis après-midi en période scolaire, restauration scolaire) ;
- le ramassage scolaire ;
- les activités extrascolaires (vacances scolaires).

Inscriptions :

Pour utiliser les services municipaux dans les domaines scolaires, périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire de remplir le dossier d'inscription enfant et de procéder à une inscription pour chacune des prestations souhaitées.

Tarification :

Les tarifs des activités périscolaires (exceptés les accueils du matin et du soir) et extrascolaires sont soumis au quotient familial.

Les tarifs des études surveillées, du CLAS et des accueils du matin et du soir sont établis sur une base forfaitaire.

Le ramassage scolaire est gratuit pour les familles.

Quotient familial :

Le quotient familial est valable 1 an (du 1er janvier au 31 décembre) et doit être recalculé chaque année à partir de novembre et avant le 31 décembre auprès du guichet unique.

Au-delà de cette date le montant des prestations sera calculé sur la base du tarif le plus élevé (quotient 7).

N°Quotient	1	2	3	4	5	6	7
Tranche des quotients familiaux	0 à 277	278 à 338	339 à 471	472 à 606	607 à 873	874 à 1067	1068 et plus

Modes de paiement :

Vous avez la possibilité d'envoyer le règlement de vos factures par courrier ou de le déposer à l'accueil de la mairie (Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie).

Vous pouvez régler :

- en espèces ou par chèques ;
- par carte bancaire auprès du guichet unique ;
- en chèque emploi service universel (CESU) hors restauration scolaire et études surveillées ;
- en ligne à partir du compte famille : sur le site internet de la ville www.laqueueenbrie.fr, dans l'espace citoyen, rubrique «mes paiements en ligne». Si vous ne connaissez pas votre code d'accès au paiement sécurisé (utilisateur Web et mot de passe), vous devez le demander au guichet unique.



Maladie et accident :

Les enfants malades (contagieux, fiévreux...) ne peuvent être accueillis dans les structures. Si l'état de santé d'un enfant le nécessite, il sera demandé aux familles de venir le chercher. Tout traitement médical devra être fourni par la famille avec l'ordonnance et une décharge parentale autorisant l'équipe d'animation et les ATSEM à lui administrer les médicaments prescrits. En cas d'urgence, les équipes de la ville prendront toutes les dispositions nécessaires relatives à la santé de votre enfant.

En cas d'accident, un exemplaire de déclaration d'accident sera remis à la Direction de l'enfance. Les frais médicaux restent à la charge des parents, avec une procédure de remboursement de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

En cas de problème de santé (asthmes, allergie...), un P.A.I. sera contractualisé entre la famille, la ville et l'Education nationale. Il permettra à votre enfant d'être accueilli en toute sécurité sur les temps scolaire, périscolaires et extrascolaires.

Pour établir ce P.A.I., la famille doit prendre contact, dès le mois de juin, avec le médecin scolaire au 01 45 93 99 44.

Dans le cas où le P.A.I. préconise un panier repas fourni par les familles, des tarifs spécifiques seront appliqués (cf. ci-dessous). Ces tarifs correspondent à la participation aux frais de fonctionnement des structures (locaux, personnels municipaux)

Tarif* PAI	Accueil du matin	Accueil du soir	Restauration
Maternel	1.10€	1.10€	1.25€
Elémentaire	1.10€	0,60€	1.25€

* Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (sous réserve de délibération du conseil municipal du 30 août)

Pour les ALSH du mercredi, la famille paye le tarif normal sans repas à partir de son quotient familial + 1.25 €.

Respect des règles de vie :

En cas de non-respect des règles de vie, et si les actes sont sans gravité (bruit, agitation excessive), un rappel au règlement sera fait aux parents.

Par contre, l'accueil de l'enfant ne pourra plus être assuré dans les cas suivants :

- plusieurs rappels au règlement établis ;
- mise en cause de la sécurité des autres enfants ;
- non respect des camarades, du personnel, des locaux et du matériel.

Ecole Pasteur :

Elle réouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2017/2018



Les orientations pédagogiques du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Afin de mettre en cohérence tous les temps de l'enfant que ce soit au niveau du temps scolaire, que des activités périscolaires ou extrascolaires, la municipalité a souhaité mettre en place un PEDT. Une convention a été signée dans ce sens avec le Préfet du Val-de-Marne, la Direction Académique et la CAF.

Le PEDT permet d'élaborer des projets conjointement avec les différents acteurs éducatifs : la famille, l'école, et les loisirs (sport, culture, animation,...) et ainsi d'offrir une cohérence éducative entre les différentes activités proposées sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire pour le bien-être des enfants et de faciliter l'apprentissage des savoirs en respectant le rythme de vie des enfants.

Tous les objectifs déclinés dans le projet éducatif de territoire s'inscrivent dans un projet municipal qui vise à :

- Développer la cohérence éducative entre activités scolaires et périscolaires ;
- Développer les conditions de l'apprentissage de la citoyenneté ;
- Créer des conditions nécessaires pour que chaque enfant acquière les connaissances indispensables délivrées par l'école ;
- Créer les conditions nécessaires à l'épanouissement individuel et collectif de chaque enfant ;
- Améliorer les résultats scolaires à travers l'école et les différents dispositifs mis en place ;
- Développer les activités culturelles et sportives.

Retrouvez le PEDT détaillé sur le site internet de la ville rubrique «Vos enfants».

Coordonnées des écoles :

MATERNELLES :

PAULINE KERGOMARD : allée des Clématites - Tél : 01.49.62.62.26

JEAN ZAY : rue Dunoyer de Ségonzac - Tél : 01.45.76.39.45

LAMARTINE : route de Villiers - Tél : 01.45.76.39.72

GOURNAY : chemin de Gournay - Tél : 01.45.76.27.78

ELEMENTAIRES :

PAULINE KERGOMARD : allée des Clématites - Tél : 01.49.62.81.91

JEAN ZAY : rue Dunoyer de Ségonzac - Tél : 01.45.76.34.41

LAMARTINE : route de Villiers - Tél : 01.45.76.31.71

PASTEUR : rue George Sand - Tél : 01.45.93.15.32

JEAN JAURES : rue Jean Jaurès - Tél : 01.45.76.26.96



II / Le temps scolaire

A- Emploi du temps modifié (semaine scolaire de 4 jours)

	7h	8h20/8h30	11h30	13h30	16h30	18h	19h
Lundi	Accueils périscolaires du matin	Temps scolaire	Restauration scolaire / Pause méridienne	Temps scolaire	Etudes	Accueils périscolaires du soir (APS)	
Mardi					APS maternel		
Mercredi	Accueil de loisirs						
Jeudi	Accueils périscolaires du matin	Temps scolaire	Restauration scolaire / Pause méridienne	Temps scolaire	Etudes	Accueils périscolaires du soir (APS)	
Vendredi					APS maternel		

Automne	du 21/10 au 5/11/17
Noël	du 23/12 au 07/01/18
Hiver	du 17/02 au 04/03/18
Printemps	du 14/04 au 29/04/18
Eté	à partir du 07/07

B- Inscription scolaire en maternelle et en élémentaire

Les enfants nés en 2015 peuvent être inscrits à l'école maternelle pour l'année scolaire 2018-2019 à partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au samedi 31 mars 2018 inclus au guichet unique.

L'école d'affectation de votre enfant est déterminée en fonction de votre lieu d'habitation.



III/ Le ramassage scolaire

Afin de permettre aux enfants de rejoindre les différentes écoles de la ville et/ou la proximité de leur domicile, la municipalité propose un service de ramassage scolaire sur deux circuits, durant la période scolaire.

Ce service est proposé à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires dans la limite des places disponibles.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Circuit 1 : Jean Jaurès
(dessert les écoles maternelles et élémentaires :
Gournay, Lamartine, Pasteur, Jean Zay et Jean Jaurès)

Arrêt	Matin	Arrêt	Soir
Mairie	7h45	Mairie	16h20
G.Tillion	8h04	Ecole Gournay	16h30
H.Rouart	8h08	Ecole Lamartine/Pasteur	16h40
J.Jaurès	8h10	Ecole J.Zay	16h50
Rue de Paris	8h12	Ecole J.Jaurès	17h00
Wimpey/Stade Robert Barran	8h13	H.Rouart	17h06
Gournay	8h14	G.Tillion	17h10
Ecole Lamartine/Pasteur	8h19	Rue de Paris	17h20
Mairie	8h20	Wimpey/Stade Robert Barran	17h22
Ecole J. Zay	8h22	Gournay	17h25
Ecole J.Jaurès	8h25	Mairie	17h30
Ecole Gournay	8h30	-	-

Circuit 2 : Europe
(dessert les écoles maternelles et élémentaires :
Pauline Kergomard, Lamartine, Pasteur)

Arrêt	Matin	Arrêt	Soir
Mairie	7h55	Mairie	16h20
Rue de Paris	8h00	Ecole P.Kergomard	16h30
Wimpey/Stade Robert Barran	8h05	Mairie	16h55
Ecole Lamartine/Pasteur	8h10	Ecole Lamartine/Pasteur	16h57
Les Violettes	8h15	Les Violettes	17h00
Ecole P.Kergomard	8h20	Rue de Paris	17h05
Mairie	8h35	Wimpey/Stade Robert Barran	17h07
-	-	Gournay	17h10
-	-	Mairie	17h15

Le ramassage scolaire est gratuit pour les familles. La municipalité supporte tous les frais.

Pour s'inscrire, compléter le dossier et la fiche d'inscription jointe à la présente notice.

Cela permet à votre enfant de fréquenter le ramassage scolaire, tous les jours ou régulièrement certains jours de la semaine. La fréquentation du ramassage scolaire ne peut en aucun cas être occasionnelle.

Tous ces horaires sont donnés à titre indicatif.



**RAMASSAGE SCOLAIRE ANNULÉ LES MERCREDIS
DÈS SEPTEMBRE 2017**

Circuit 1 : Jean Jaurès
(dessert les écoles maternelles et élémentaires :
Gournay, Lamartine, Pasteur, Jean Zay et Jean Jaurès)

Arrêt	Matin	Arrêt	Mercredi Midi
Mairie	7h45	-	-
G.Tillon	8h04	Ecole Gournay	11h30
		Gymnase Coubertin	11h50
H.Rouart	8h08	Ecole Jaurès	12h00
J.Jaurès	8h10	Ecole Lamartine/Pasteur	12h15
Rue de Paris	8h12	Wimpey/Stade Robert Barran	12h20
Wimpey/Stade Robert Barran	8h13	Ecole Gournay	12h30
Gournay	8h14	H. Rouart	12h35
Ecole Lamartine/Pasteur	8h19	G. Tillon	12h40
Mairie	8h20	Mairie	12h45
Ecole J. Zay	8h22	-	-
Ecole J.Jaurès	8h25	-	-
Ecole Gournay	8h30	-	-

Circuit 2 : Europe
(dessert les écoles maternelles et élémentaires :
Pauline Kergomard, Lamartine, Pasteur)

Arrêt	Matin	Arrêt	Mercredi midi
Mairie	7h55	-	-
Rue de Paris	8h00	Ecole P.Kergomard	11h30
Wimpey/Stade Robert Barran	8h05	Ecole Lamartine/Pasteur	11h50
Ecole Lamartine/Pasteur	8h10	Jean Zay élémentaire	12h00
Les Violettes	8h15	Ecole P.Kergomard	12h10
Ecole P.Kergomard	8h20	Mairie	12h20
Mairie	8h35	Ecole Lamartine/Pasteur	12h25
		Les violettes	12h30
-	-	Rue de Paris	12h35
		Wimpey/Stade Robert Barran	12h40
		Gournay	12h45
-	-	Mairie	12h50



IV/ La restauration

A - Restauration scolaire des lundis, mardis, jeudis, vendredis (hors période de vacances scolaires)

La ville propose un service de restauration dans les écoles. Ce service est assuré par le SIRESCO (Syndicat intercommunal de restauration scolaire).

Les menus sont consultables sur le site internet de la ville.

Les restaurants sont encadrés par du personnel municipal : animateurs, ATSEM, agents de restauration.

Afin de suivre régulièrement la qualité des menus, les activités proposées sur la pause méridienne et, d'examiner les améliorations à apporter au fonctionnement de la restauration scolaire, la ville a mis en place **une commission de restauration**. Cette commission est composée des représentants de la municipalité, du SIRESCO, des représentants des associations de parents d'élèves, des élèves délégués «les Cauda'crocs» et des agents de la Direction de l'enfance.

Nouveauté :

Les enfants d'âge élémentaire bénéficient d'un double choix sur l'ensemble du repas proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

N°Quotient	1	2	3	4	5	6	7	Extérieur	Occasionnels
Tarif* restauration	0.70€	2.45€	3.05€	3.50€	3.90€	4.20€	4.50€	5.65€	4.70€

* Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

[Pour s'inscrire, compléter le dossier d'inscription joint à la présente notice.](#)

Cela permet à votre enfant de fréquenter la restauration scolaire, tous les jours, régulièrement certains jours de la semaine, ou occasionnellement.

~~B - Restauration scolaire des mercredis (hors période de vacances scolaires)~~

~~Le mercredi, le service de restauration est assuré comme les autres jours. La restauration scolaire des mercredis hors vacances est encadrée selon les mêmes modalités que les lundis, mardis, jeudis, vendredis et selon les mêmes tarifs. Toutefois une inscription préalable est nécessaire et doit être effectuée 15 jours minimum avant la date souhaitée.~~

~~[Pour s'inscrire, compléter le dossier et la fiche d'inscription jointe à la présente notice.](#)~~



V/ Les études surveillées et le CLAS

Soucieuse de contribuer à la réussite scolaire des enfants, la municipalité propose un service d'études surveillées et de CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité) et rémunère les enseignants et animateurs pour les encadrer.

A - Etudes surveillées

Les études surveillées se déroulent de **16H30 à 18h**, sur chaque école élémentaire, pour tous les élèves du CP au CM2.

Durée dans le mois	par soirée	par demi-mois	par mois complet
Tarif* étude	3.20€	15.15€	29.85€

* Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Le tarif est dégressif à partir du 2ème enfant inscrit.

Infos pratiques :

Le goûter doit être fourni par la famille.

Les inscriptions sont à faire directement auprès de l'école de votre enfant.

ATTENTION : ACCUEIL DU SOIR ÉLÉMENTAIRE ASSURÉ UNIQUEMENT DE 18H À 19H

B - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

L'accompagnement à la scolarité joue un rôle complémentaire centré sur l'aide aux devoirs et les apports méthodologiques nécessaires à la réussite scolaire. Le CLAS se déroule au Tuséou les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **16h30 à 19h** du 6 novembre 2017 au 15 juin 2018 (en période scolaire).

Tarif* : 22,00 € à l'année par enfant (le goûter doit être fourni par la famille).

(*Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018)

Pré-inscription : à compter du 18 septembre 2017 au guichet unique.

Après consultation des directrices d'écoles, une commission d'attribution des places, composée de l'élue en charge du secteur et de professionnelles de la Direction de l'enfance, aura lieu la semaine du 16 octobre 2017.



VI/ Les accueils de loisirs

Un accueil de loisirs est une structure qui accueille des enfants dans leur temps libre (mercredis et vacances scolaires).

Ces accueils de loisirs sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et répondent en conséquence à une réglementation et à des exigences de fonctionnement et de qualité très précises.

Un accueil de loisirs est encadré par des animateurs diplômés BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) sous la responsabilité d'un Directeur diplômé BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Ces structures répondent avant tout aux besoins des parents qui travaillent et elles doivent aussi répondre aux besoins des enfants.

Un accueil de loisirs ne doit pas être une simple garderie où les enfants seraient encadrés et surveillés du matin au soir, c'est une structure éducative participant au développement et à l'épanouissement de l'enfant, et ce dans un cadre convivial et ludique.

Un enfant qui fréquente un accueil de loisirs ne l'a pas systématiquement choisi. Il est donc important qu'il puisse s'y sentir bien en occupant son temps libre de manière agréable.

Les équipes pédagogiques des accueils de loisirs doivent donc identifier les besoins de l'enfant d'une tranche d'âge donnée pour y répondre par le biais d'un cadre fonctionnel et relationnel, d'activités et d'animations.

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité, d'échanges, de partage et de découverte. Il doit favoriser également la socialisation de l'enfant.

La ville compte 4 ALSH qui accueillent vos enfants les **mercredis** après-midi et durant les vacances scolaires. L'ALSH dépend de l'école fréquentée par votre enfant. Pour le bon fonctionnement des structures d'accueils et du ramassage scolaire, aucune dérogation n'est accordée.

ALSH	Ecoles	Adresses	Téléphones
LA FARANDOLE pour les 3 - 6 ans	Jean Zay et P. Kergomard maternelles	Allée des Clématites	Tél: 01.56.31.25.43
L'ILE AUX ENFANTS pour les 3 - 6 ans	Lamartine et Gournay maternelles	Route de Villiers	Tél: 01.45.76.31.50
L'ESCAPADE * pour les 6 - 12 ans	Pasteur, Lamartine, Jean Jaurès et P. Kergomard élémentaires	Route de Villiers	Tél: 01.45.93.15.32
LE TUSEOU pour les 6 - 12 ans	Jean Zay élémentaire	Avenue du Maréchal Mortier	Tél: 01.45.76.26.87

* L'ALSH l'Escapade réouvrira ses portes au mois d'août 2017.



VII/ Les accueils périscolaires du matin et du soir

Afin de répondre aux besoins des familles qui travaillent, la municipalité propose un accueil périscolaire avant et après l'école. Les accueils sont assurés par des équipes d'animations, dans toutes les écoles à compter du jour de la rentrée scolaire :

- de 7h à 8h20 **les lundis, mardis, jeudis et vendredis** ;
- de 16h30 à 19h, **lundi, mardi, jeudi et vendredi (pour les élèves des écoles maternelles)** ;
- de 18h à 19h, **lundi, mardi, jeudi et vendredi (pour les élèves des écoles élémentaires fréquentant l'étude)** ;

Attention : l'accueil du matin est fermé le lundi 4 septembre 2017.

Tarif*	Accueil du matin	Accueil du soir	Extérieur
Maternel	1.75€	1.75€	5.10€
Elémentaire	1.75€	0.60€	5.10€

* Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (sous réserve de délibération du conseil municipal du 30 août)

Pour s'inscrire, compléter le dossier d'inscription joint à la présente notice.

Cela permet à votre enfant de fréquenter ces accueils, à la carte, tout au long de l'année, sans réservation préalable.

VIII/ Les accueils de loisirs du mercredi (hors période de vacances scolaires)

La municipalité propose un service d'accueil de loisirs les mercredis de 7h à 19h. Des activités et thématiques diverses sont proposés aux enfants.

Toutefois, une inscription préalable est nécessaire et doit être effectué 15 jours minimum avant la date souhaitée.

N°Quotient	1	2	3	4	5	6	7	Extérieur
Tarif* ALSH vacances à la journée avec repas	2.20€	5.55€	7.10€	8.30€	9.25€	10.15€	11.55€	13.90€

* Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (sous réserve de délibération du conseil municipal du 30 août)

L'ASLH en demi-journée avec ou sans repas est possible.

N°Quotient	1	2	3	4	5	6	7	Extérieur
Tarif* ALSH mercredi demi-journée sans repas	1€	2,05€	2.70€	3.15€	3.50€	3.85€	4.55€	5.40€

* Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (sous réserve de délibération du conseil municipal du 30 août)

Le tarif avec repas correspond à la demi journée ALSH sans repas + le tarif au quotient familial de la restauration scolaire

Pour s'inscrire, compléter le dossier et la fiche d'inscription jointe à la présente notice.



IX/ Les accueils durant les vacances scolaires

La municipalité propose un service d'accueil de loisirs durant les vacances scolaires. Des thématiques diverses sont proposées tout au long de l'année afin de favoriser et développer l'épanouissement des enfants au travers d'activités physiques, éducatives, ludiques, et culturelles.

N°Quotient	1	2	3	4	5	6	7	Extérieur
Tarif* ALSH vacances à la journée avec repas	2.20€	5.55€	7.10€	8.30€	9.25€	10.15€	11.55€	13.90€

* Tarif en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Période de vacances	Dates d'ouverture d'ALSH	Dates d'inscription	ALSH ouverts
Automne	du 23/10 au 3/11/17	jusqu'au 30/09/17	Ile aux enfants et Escapade
Noël	du 26/12/17 au 05/01/18	jusqu'au 02/12/17	Farandole et Escapade
Hiver	du 19/02 au 02/03/18	jusqu'au 27/01/18	Ile aux enfants et Escapade
Printemps	du 16/04 au 27/04/17	jusqu'au 24/03/18	Farandole et Escapade
Eté	du 09/07 au 30/08/17	jusqu'au 16/06/18	Ile aux enfants Escapade (juillet/août) et Farandole (uniquement juillet)

Attention, les ALSH seront fermés le vendredi 31 août 2018.

Durant les petites vacances scolaires, les enfants sont réunis sur deux ALSH (un maternel et un élémentaire)



Pour s'inscrire, compléter le dossier et la fiche d'inscription jointe à la présente notice.